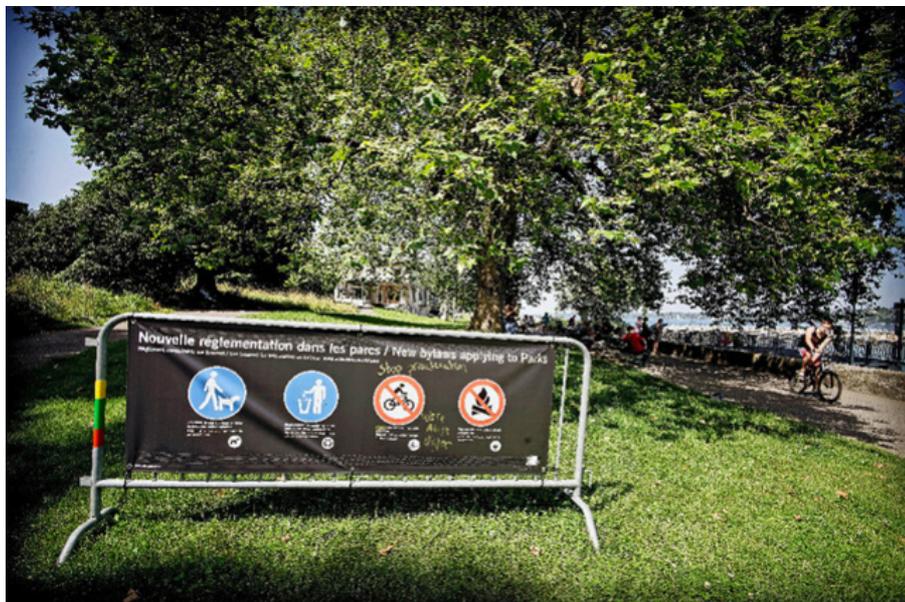


Les cyclistes devraient être tolérés dans huit parcs urbains

Mobilité L'Etat et la Commune sont tombés d'accord sur des parcours au sein de huit espaces. Ces itinéraires vont être mis à l'enquête.

Par Marc Moulin 22.11.2016



La Ville a rappelé cet été aux cyclistes qu'il leur est interdit de circuler dans les parcs.
Image: Laurent Guiraud

Une solution de compromis s'ébauche sur la pratique du vélo dans les parcs de la Ville de Genève. Au début de l'été, la Commune avait suscité un tollé chez les amateurs de la petite reine en rappelant l'interdiction de circuler dans ses parcs, mis à part quelques exceptions. Depuis lors, des pourparlers ont eu lieu avec l'Etat – haute autorité en matière de mobilité – et les associations concernées, représentantes des cyclistes, des piétons ou encore des aînés.

Lors d'une réunion qui s'est tenue mardi matin et dont le contenu a été presque simultanément publié par *GHI*, les autorités ont dévoilé des itinéraires où les cyclistes seraient tolérés dans huit espaces verts. Dans une moitié d'entre eux, la pratique du vélo était déjà avalisée ou en voie de l'être avant cette polémique. Il s'agit du parc des Bastions (allée centrale), du parc des Eaux-Vives (routes menant au restaurant depuis Frontenex ou le quai), du Bois de la Bâtie (deux parcours, l'un surplombant l'Arve, l'autre longeant le site sportif) et le Jardin Anglais (cheminement éloigné du lac, longeant le quai du Général-Guisan). Ce même principe serait appliqué à la Perle du Lac, avec un itinéraire passant par le haut de l'espace vert, loin du plan d'eau. Des itinéraires sont en outre prévus pour franchir le parc des Franchises (de la route du même nom à l'avenue de Châtelaine) ainsi que les parcs Beaulieu et Trembley, essentiellement par leur bordure orientale.

«Les parcs restent de façon générale considérés comme des zones dévolues aux piétons qui y sont prioritaires, mais nous avons reconnu la nécessité ponctuelle de quelques lieux de passage pour les vélos, sans avoir la prétention de régler tous les problèmes de la mobilité cycliste, explique Cédric Waelti, au nom du Département municipal de l'espace urbain et de la sécurité. Là où nous comptons autoriser le passage de vélos, nous voulons les canaliser.» Selon lui, les itinéraires appelés à devenir mixtes contournent les lieux sensibles (écoles ou pataugeoires) et sont de largeur suffisante tout en évitant d'offrir des autoroutes aux vélos: les cheminements sont choisis pour inciter les cyclistes à la lenteur. «En dehors de ces parcours, l'interdiction du vélo reste pleine et entière, à l'exception des enfants jusqu'à 7 ans qui s'initient à la bicyclette dans les parcs», précise Cédric Waelti. Les parcours devraient être prêts au printemps prochain si aucun écueil ne fait obstacle à la

procédure, laquelle commencera ces prochains jours par une mise à l'enquête publique des arrêtés de circulation.

Au nom de Pro Vélo, Rolin Wavre se dit assez satisfait du travail accompli. «La nécessité d'aménager une cohabitation entre cyclistes et piétons a été reconnu en particulier lorsque les alternatives sont mauvaises pour les vélos, explique-t-il. Le Jardin anglais en est un bon exemple: rejeter les cyclistes sur le quai en face du Métropole serait dangereux, même s'il paraît souhaitable qu'une piste y soit aménagée à terme. Le Parc Bertrand fournit un contre-exemple: la place y est insuffisante pour faire cohabiter piétons et cyclistes et ces derniers peuvent trouver des alternatives satisfaisantes dans les rues environnantes.» Selon lui, la mise en place de ces itinéraires nécessitera d'être bien expliquée. «Cette tolérance aménagée implique qu'il y ait un respect entre les usagers et en particulier de la part des plus rapides, c'est-à-dire des cyclistes, à l'égard des plus lents, c'est-à-dire les piétons, surtout quand il s'agit d'enfants ou d'ânés.»

«On se bat pour un même espace, mais on se devait de sortir d'une logique d'affrontement, se félicite Marco Ziegler», vice-président de Mobilité piétonne. Le responsable estime toutefois que les plans des autorités devraient encore être affinés. «L'opportunité d'ouvrir aux vélos les parcs Tremblay et Beaulieu est discutable, juge-t-il. Des itinéraires cyclables sécurisés existent à proximité du premier, par le chemin du Pré-Cartelier, ou pourraient être étudiés à proximité du second, par la rue du Vidollet.» Marco Ziegler tient en outre à ce que la signalisation spécifie la priorité des piétons sur les cyclistes et que les points de croisement entre les deux types de flux soient balisés ou sécurisés, avec des sas, des marquages spéciaux ou des seuils de ralentissement.

«Les cyclistes semblent n'avoir jamais l'impression que leur présence dans les parcs peut être perçue comme gênante alors que nous recevons des témoignages, en particulier des seniors, montrant que leur passage ou même un gentil coup de sonnette sont vécus comme une agression, poursuit Marco Ziegler. Les parcs doivent rester des lieux de repos ou de loisir. Les passages cyclables doivent demeurer une exception.»

(TDG)

(Créé: 22.11.2016, 14h20)